

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2078

15 juillet 2016

SOMMAIRE

Banque Havilland S.A.	99740	SEF	99716
Bluecalor	99720	SEF Sicav Part II	99716
C.F. Marazzi S.A.	99739	Septavest S.à r.l.	99710
Costatavia S.A., SPF	99739	Seven Days S.à r.l.	99716
Dundeal (International) 19 S.à r.l.	99739	SGG Holdings S.A.	99717
Dundeal (International) 2 S.à r.l.	99740	Sharaf Holding Sàrl	99714
Munich Holdings II Corporation	99740	S.L.C.A. S.A.	99713
PCOP II C (EURO) S.à r.l.	99698	S.L.C.A. S.A.	99713
Risk & Insurance Services S.A. (Luxembourg)	99710	S.L.D.J. S.A.	99709
RL 488 S.A.	99711	S.L.D.J. S.A.	99709
Robim S.A.	99711	S.L.P.P. S.A.	99709
ROC SPF S.à R.L.	99711	Spotify Technology S.A.	99717
Romanée Conté S.A.	99711	SRV Investments S.à r.l.	99720
Romanée Conté S.A.	99712	Standard Life Assurance (HWPF) Luxem- bourg S.à r.l.	99713
Rouvier	99712	ST Berlin Hotel S.à r.l.	99720
Royal St Andrews S.A.	99712	ST Denis Acquisition 1 S.à r.l.	99714
Sandhills East Ltd., Luxembourg Branch ...	99710	Superfund Sicav	99714
Santa Eularia S.à r.l.	99710	SurveyMonkey Europe Sarl	99714
SECURITEC Europe	99715	White Star S.à r.l.	99721
SEDEC UCITS	99715		

PCOP II C (EURO) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2490 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 205.757.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

PCOP II Intermediate C (EURO) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) and under process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

represented by Tessy BODEVING, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 20th April 2016; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “PCOP II C (EURO) S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of debt and/or equity interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may invest on a global basis in a variety of instruments issued across the capital structure of issuers operating in a variety of industries and sectors, including, without limitation, in loans, bonds, convertible and asset-backed securities, trade claims and post-reorganization and other equity securities and related derivatives.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any

action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 10:30 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
PCOP II Intermediate C (EURO) S.à r.l.	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Jeffrey M. Smith, residing at 555 California Street, 50th Fl. San Francisco, CA 94104 (United States of America);
- Dr. Wolfgang Zettel, residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
- Mr. Stefan Lambert, residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PCOP II Intermediate C (EURO) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) et en cours d'immatriculation avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

représentée par Tessa BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 avril 2016; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «PCOP II C (EURO) S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations sous forme de dette ou d'intérêts en capital dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut investir à l'échelle mondiale dans une variété d'instruments émis à travers la structure de capital des émetteurs opérant dans une variété d'industries et de secteurs, y compris, sans limitation, dans des prêts, des obligations, des titres convertibles et adossés à des actifs, créances commerciales et post réorganisation et autres titres de participation et dérivés connexes.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparaison en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 10:30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de

majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
PCOP II Intermediate C (EURO) S.à r.l.	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Mr. Jeffrey M. Smith, ayant sa résidence professionnelle au 555 California Street, 50th Fl. San Francisco, CA 94104 (Etats-Unis d'Amérique);
- Dr. Wolfgang Zettel, ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg); et
- Mr. Stefan Lambert, ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2016. Relation: ILAC/2016/13001. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016102459/608.

(160073038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

S.L.D.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016108135/12.

(160080078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

S.L.D.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.005.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

En date du 7 avril 2016, l'assemblée générale a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Massimo LONGONI, de Monsieur Yves FOURCHY, de Monsieur Philippe FRANCHET et de Monsieur Daniel PIETTE jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2016;

- de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Massimo LONGONI jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2016;

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé ERNST & YOUNG jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2016;

- De prendre note du changement de siège social de ERNST & YOUNG du 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016108136/22.

(160080129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

S.L.P.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016108137/12.

(160080118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Sandhills East Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 167.113.

Les comptes annuels de la maison mère Sandhills East Ltd. au 27 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016108138/10.

(160079978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Santa Eularia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Santa Eularia S.à r.l.

Evans Marcus / TMF Corporate Services S.A.

- / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016108139/14.

(160079535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Septavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 février 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016108140/13.

(160079582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Risk & Insurance Services S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 33.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RISK AND INSURANCES SERVICES S.A. (Luxembourg)

Référence de publication: 2016108122/10.

(160079878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

RL 488 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 178.696.

L'adresse professionnelle des administrateurs Messieurs Philippe PONSARD et Pierre LENTZ est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

L'adresse de l'administrateur et président Monsieur Thierry FLEMING est désormais la suivante:

33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108123/16.

(160080625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Robim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 4.110.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, président,

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108124/18.

(160080640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

ROC SPF S.à R.L., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 197.779.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 13 juillet 2015 que:

- La société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. a cédé les 100.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société ROC SPF SARL à Monsieur Stéphane, Ferdinand BALMER, demeurant Fond Villa, CH-3961 St-Luc, Suisse.

Suite à ce transfert les parts sociales de la société ROC SPF SARL sont désormais détenues comme suit:

Stéphane, Ferdinand BALMER: 100.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016108126/14.

(160080651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Romanée Conté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 71.059.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, président,

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108127/19.

(160080653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Romanée Conté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 71.059.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108128/11.

(160080653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Rouvier, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.673.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris la décision suivante:

de nommer Monsieur Guillaume ROUVIER, né le 13 novembre 1958 à Paris (France), domiciliée professionnellement au 11, avenue Myron Herrick, F-75008 Paris, en tant qu'administrateur de la SICAV jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108129/14.

(160080388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Royal St Andrews S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.962.

L'adresse des administrateurs est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

- Mr. Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Mr. Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Mr. Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 -Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108130/15.

(160080680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

S.L.C.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.020.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

En date du 7 avril 2016, l'assemblée générale a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Massimo LONGONI, de Monsieur Yves FOURCHY, de Monsieur Philippe FRANCHET et de Monsieur Daniel PIETTE jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2016;
- de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Massimo LONGONI jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2016;
- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé ERNST & YOUNG jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2016;
- de prendre note du changement de siège social de ERNST & YOUNG du 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016108133/22.

(160080142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

S.L.C.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016108134/12.

(160080387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Standard Life Assurance (HWPF) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.108.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 10 mai 2016

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Paul Lawrence, gérant de la Société, et ce avec effet au 8 avril 2016;

- de nommer:

- Monsieur Stephen Osmont, né le 14 mai 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 1^{er} étage, Centre Descartes, 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016108154/18.

(160080175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Sharaf Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.825.

Le Bilan consolidé de la société au 30 Juin 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 Mai 2016.

Sharaf Holding S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016108143/13.

(160080325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

ST Denis Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 187.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016108153/10.

(160079717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 54.921.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 2 mai 2016

En date du 2 mai 2016, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de ratifier la démission de Monsieur Arkadiusz Huzarek, en qualité d'administrateur avec effet au 31 mars 2016,
- de renouveler les mandats de Monsieur Markus Weigl, de Monsieur René Danzinger, de Monsieur Samuel Zbinden et de Monsieur Hervé Coussement en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017,
- de renouveler le mandat de Ernst & Young, 35E Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Superfund Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016108155/19.

(160080294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

SurveyMonkey Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.062.

EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2016, il a été décidé:

- d'approuver la reclassification de Monsieur Luis Franco, ayant son adresse professionnelle au 2, Shelbourne Buildings, 2nd floor, Shelbourne Road. Ballsbridge Dublin 4, Irlande, ayant la qualité de gérant de classe B à celle de gérant de classe A de la Société, avec effet au 30 avril 2016; et
- de reconnaître la démission de Monsieur Tony Whiteman, demeurant au 14, Rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet au 30 avril 2016.

Suite à cette décision, le conseil de gérance est à ce jour composé comme suit:

- Monsieur Luis Franco, gérant de classe A; et
- Monsieur Timothy Maly, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016108156/22.

(160079805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

SECURITEC Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 127.124.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016108164/9.

(160080212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

SEDEC UCITS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 205.134.

L'an deux mille seize, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique de la société SEDEC UCITS, une société anonyme sous de Société d'Investissement à Capital Variable régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205134 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 29 mars 2016, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 avril 2016, numéro 1065, (l'«Acte Notarié»),

en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée à l'Acte Notarié.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter que lors de la constitution de ladite Société en date du 29 mars 2016, dans l'Acte Notarié enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2016, Relation: 1LAC/2016/10537, il s'est glissé une erreur de plume dans la souscription, à la page 23 dudit Acte Notarié.

Au lieu de lire:

«Souscription et paiement

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, déclare souscrire le nombre d'actions et déclare avoir libéré en espèces le montant indiqué ci-après:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Type d'actions
SEDEC FINANCE	EUR 31.000,-	310	Classe EUR-R du compartiment SEDEC RENDEMENT
Total:	EUR 31.000,-	310	

...»

Il aurait fallu indiquer:

«Souscription et paiement

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, déclare souscrire le nombre d'actions et déclare avoir libéré en espèces le montant indiqué ci-après:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Type d'actions
SEDEC FINANCE	EUR 31.000,-	310	Classe EUR-I
Total:	EUR 31.000,-	310	du compartiment SEDEC RENDEMENT

...»

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, déclare que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14774. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016108165/52.

(160080145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

SEF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.502.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

SEF

Signature

Référence de publication: 2016108166/12.

(160080499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

SEF Sicav Part II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.721.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

SEF SICAV PART II

Signature

Référence de publication: 2016108167/12.

(160080539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Seven Days S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3510 Dudelange, 5, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 181.742.

Il résulte d'une lettre datée du 12 mai 2016 que Monsieur Reza Yaghma, demeurant à L-5884 Howald, 282, route de Thionville, a donné sa démission de son poste de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Pour Seven Days S.à.r.l.

Référence de publication: 2016108170/12.

(160080688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

SGG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 152.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGG HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2016108171/10.

(160079749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand and sixteen,
on the third day of the month of May.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

Mr Alfonso CACI, employee, with professional address at 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007;

The articles of incorporation of the Company were amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed enacted by the same notary WAGNER, notary, on 21 April 2016, in the process of being published in the Mémorial,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the delegates of the Board of Directors of the Company, on 25 April 2016,

a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued subscribed share capital of the Company is presently set at NINETY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED THIRTY point ONE HUNDRED SEVENTY-FIVE EURO (91,930.175 EUR) divided into three million six hundred seventy-seven thousand two hundred and seven (3,677,207) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each, fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed today at ONE HUNDRED FIFTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED FORTY-FIVE point NINE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (159,945.925 EUR) divided into six million three hundred ninety-seven thousand eight hundred thirty-seven (6,397,837) shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meetings of 16 December 2015 together with its delegates by resolutions taken on 25 April 2016 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued subscribed share capital by an amount of SIXTEEN point TWO HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (16.225 EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of NINETY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND FORTY-SIX point FOUR HUNDRED EURO (91,946.400 EUR) by the creation and issue of six hundred and forty-nine (649) new shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article FIVE (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription of the total six hundred and forty-nine (649) new shares by

the subscribers as detailed in the attached subscription list following the resolutions of the delegates of the Board of Directors dated 25 April 2016.

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the subscribers, as referred to in said attached subscription forms and fully paid up, with a payment of a share premium of an amount of TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EIGHT HUNDRED AND NINETY-SIX point TWO HUNDRED AND SEVENTY-ONE (250,896.271 EUR) by contributions in cash made to the Company, so that the aggregate amount of TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND NINE HUNDRED AND TWELVE point FIFTY-ONE EURO (250,912.51 EUR) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, first paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (First paragraph). “The corporate subscribed share capital is set at NINETY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND FORTY-SIX point FOUR HUNDRED EURO (91,946.400 EUR) divided into three million six hundred and seventy-seven thousand eight hundred and fifty-six (3,677,856) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each.”

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, second paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (Second paragraph). “The Company's authorized share capital is fixed at ONE HUNDRED FIFTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND TWENTY-NINE point SEVEN HUNDRED EURO (159,929.700 EUR) divided into six million three hundred and ninety-seven one hundred and eighty-eight (6,397,188) shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each.”

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at two thousand three hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize,
le trois mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Monsieur Alfonso CACI, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 052, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 260 du 27 février 2007;

Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le même notaire WAGNER, en date du 21 avril 2016, en voie de publication au Mémorial,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par les délégués du Conseil d'Administration de la Société en date du 25 avril 2016,

une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à QUATRE-VINGT ONZE MILLE NEUF CENT TRENTE virgule CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (91'930,175 EUR) divisé en trois millions six cent soixante-dix-sept mille deux cent sept (3'677'207) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé aujourd'hui à CENT CINQUANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUARANTE-CINQ virgule NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (159'945,925) divisé en six millions trois quatre-vingt-dix-sept mille huit cent trente-sept (6'397'837) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions du 16 décembre 2015, ainsi que ses délégués par leurs résolutions datées du 25 avril 2016, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de SEIZE virgule DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (16,225 EUR) en vue de porter le capital social souscrit à QUATRE-VINGT-ONZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX virgule QUATRE CENTS EUROS (91'946,400 EUR) par la création et l'émission de six cent quarante-neuf (649) nouvelles actions, d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription de la totalité des six cent quarante-neuf (649) nouvelles actions par les souscripteurs tel qu'il est spécifié dans la liste de souscription suivant les résolutions des délégués du Conseil d'Administration datées du 25 avril 2016.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans lesdits procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et libérées intégralement, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE virgule DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS (250'896,271 EUR) par un versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de DEUX CENT CINQUANTE MILLE NEUF CENT DOUZE virgule CINQUANTE ET UN EUROS (250'912,51 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit émis est fixé à QUATRE-VINGT-ONZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX virgule QUATRE CENTS EUROS (91'946,400 EUR) divisé en trois millions six cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-six (3'677'856) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le deuxième alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Deuxième alinéa). «Le capital autorisé de la société est fixé à CENT CINQUANTE-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF virgule SEPT CENTS EUROS (159'929,700 EUR) divisé en six millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-huit (6'397'188) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CACI, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 mai 2016. Relation: EAC/2016/10774. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016108189/152.

(160079901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

SRV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.979.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 10 mai 2016 que:

- La démission de Madame Agnes Csorgo, gérant de classe A, a été acceptée avec effet au 10 mai 2016;
- La démission de Monsieur Juha Pekka Ojala, gérant de classe B, a été acceptée avec effet au 10 mai 2016;
- Monsieur Ilkka Tapio PITKANEN, né le 22 Février 1966 à Imatra, Finlande, résident professionnellement à Niittytaival 13, SF-02200 Espoo, Finlande, a été nommé gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;
- Monsieur Olivier Richaud, né le 25 décembre 1979 à Marseille, France, résident professionnellement à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016108190/20.

(160080372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

ST Berlin Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 201.595.

Suite aux résolutions du conseil de gérance prises en date du 23 mars 2016 avec effet au 4 avril 2016, il a été décidé que la ST Berlin Hotel S.à r.l. a change d'adresse comme suit

Du: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Au: 287-289, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016108191/14.

(160079602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Bluecalor, Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 168.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 02 mai 2016

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 02 mai 2016 les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée générale extraordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Maurice DI CESARE, né le 07 décembre 1971 à Metz (France) demeurant au 6B, Rue des Piques à F-57000 Metz (France), en tant qu'administrateur unique de la Société.

2. Suite à la précédente résolution, l'Assemblée générale extraordinaire décide de nommer à compter de ce jour, Monsieur Michaël KARMANN, né le 17 novembre 1984 à Longeville-lès-Metz (France) demeurant à F-57000 Metz - 5, Rue de Paris (France), en tant qu'administrateur unique de la Société pour une durée de six (6) ans.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

3. L'Assemblée générale extraordinaire décide et prend acte que Monsieur Michaël KARMANN, en tant qu'administrateur unique de la Société pourra valablement engager et représenter la Société par sa signature.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016107449/25.

(160080541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

White Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 182.927.

In the year two thousand and sixteen, on the first day of April,
before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of White Star S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of two hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B182.927 (the Company).

The Company was incorporated on 19 December 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 382, on 11 February 2014.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 18 December 2015, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 801, on 17 March 2016.

There appeared:

1. Elian Trustee (Jersey) Limited, a limited company under the laws of Jersey, having its registered office address at 44, Esplanade, JE - JE4 9WG, Saint Helier, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 33302, in this respect acting in its capacity as trustee of, for and on behalf of The White Tiger Trust, a trust established under the laws of Jersey (White Trust),

hereby represented by Peggy Simon, notary's clerk, residing professionally at L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. First Name Trust Company (Isle of Man) Limited, a limited company under the laws of the Isle of Man, having its registered office address at International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4RB registered with the company number 8035C, in this respect acting in its capacity as trustee of, for and on behalf of the Kors Trust, a trust established under the laws of the Isle of Man, having its registered address at International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Isle of Man IM2 4RB (Kors Trust),

hereby represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. Kestrel Limited, a limited company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Level 1, LM Complex, Brewery Street, Mriehel Birkirkara BKR 3000, Malta and registered under number C70216 (Kestrel),

hereby represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. Mr. Korobeynikov KIRILL, a Russian national, born in Yarega Village, Ukhty, Komi ASSR, USSR, on 22 February 1969 with personal address at apt.19, 4- aya Tverskaya -Yamskaya, 24, Moscow, Russia (KK, and together with White Trust, Kors Trust and Kestrel, the Shareholders),

hereby represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder(s) acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders are the current shareholders of the Company;

II. That this Meeting, which is consequently regularly constituted, may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice;

2. The re-allocation, by a vote of the general meeting of shareholders and by the vote of the holders of the class A tracker shares and the holders of the class B tracker shares (in each case voting as a separate class of shareholders), of an amount

of at least EUR 21,000,000 but no more than EUR 24,000,000 (such amount to be determined by the Attorney) from the share premium account associated with the class B tracker shares to the share premium account associated with the class A tracker shares;

3. Amendment to article 7.1 (ii) of the Articles, as follows:

“(ii) A Tracker Shares Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) derived on the basis of the relevant Interim Accounts from (a) the shares of ADV held by the Company and (b) any and all shares held by the Company in subsidiaries not tracked by the Class B Tracker Shares, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) attributable to the A Tracker Shares and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the A Tracker Shares to be redeemed/cancelled (if relevant) but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) derived (as determined by the Board) from (a) the shares of ADV held by the Company and (b) any and all shares held by the Company in subsidiaries not tracked by the Class B Tracker Shares, and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting);”

4. Decrease of the share capital of the company by an amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) so as to reduce it from its current amount of two hundred and thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500.-) to one hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) by way of the cancellation of all one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) class B tracker shares and twelve thousand five hundred (12,500) class A10 tracker shares;

5. Subsequent amendment of article 5.1 and 5.2 of the Articles in order to reflect the decrease of the share capital specified above;

6. Subsequent amendment and full restatement (without amending the corporate object clause) of the Articles in order to reflect the above mentioned changes;

7. Delegation of authority; and

8. Any other business.

Now, therefore, the Shareholders, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening formalities, in accordance with article 12.2(v) of the Articles, as they consider themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders, the holders of the class A tracker shares and the holders of the class B tracker shares resolve (in each case voting as a separate class of shareholders) to re-allocate an amount of EUR 22,214,451.66 from the share premium account associated with the class B tracker shares to the share premium account associated with the class A tracker shares.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 7.1 (ii) of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“(ii) A Tracker Shares Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) derived on the basis of the relevant Interim Accounts from (a) the shares of ADV held by the Company and (b) any and all shares held by the Company in subsidiaries not tracked by the Class B Tracker Shares, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) attributable to the A Tracker Shares and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the A Tracker Shares to be redeemed/cancelled (if relevant) but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) derived (as determined by the Board) from (a) the shares of ADV held by the Company and (b) any and all shares held by the Company in subsidiaries not tracked by the Class B Tracker Shares, and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting);”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) so as to reduce it from its current amount of two hundred and thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500.-) to one hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) by way of cancellation of all one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) class B tracker shares (the Cancelled Class B Shares) and twelve thousand five hundred (12,500) class A10 tracker shares (the Cancelled Class A Shares, together with the Cancelled Class B Shares, the Cancelled Shares, and each a Cancelled Share).

The Shareholders resolve that the Company shall remain indebted, in proportion of their respective shareholding, towards them for an aggregate amount of fifty-six million eight hundred and three thousand five hundred forty-three euro ninety-three cents (EUR 56,803,543.93), comprising a repayment of the nominal value per Cancelled Share together with a premium on each Cancelled Share.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 and 5.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500.-) divided into one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Shares), which are divided into:

- one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) class A tracker shares (collectively the A Tracker Shares), which are further divided into:

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A1 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A1 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A2 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A2 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A3 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A3 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A4 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A4 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A5 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A5 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A6 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A6 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A7 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A7 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A8 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A8 Tracker Shares); and

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A9 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A9 Tracker Shares).

5.2 For the purposes of these Articles, the A1 Tracker Shares, A2 Tracker Shares, A3 Tracker Shares, A4 Tracker Shares, A5 Tracker Shares, A6 Tracker Shares, A7 Tracker Shares, A8 Tracker Shares, A9 Tracker Shares, (or any other class or sub-class of Shares in issue) shall each be referred as a separate Class of Shares or a Class.”

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend and fully restate, without amending the corporate object clause, the Articles, which shall henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "White Star S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders of the Company (the Shareholders), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500.-) divided into one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Shares), which are divided into:

- one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) class A tracker shares (collectively the A Tracker Shares), which are further divided into:

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A1 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A1 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A2 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A2 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A3 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A3 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A4 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A4 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A5 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A5 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A6 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A6 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A7 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A7 Tracker Shares);

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A8 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A8 Tracker Shares); and

* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A9 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A9 Tracker Shares).

5.2 For the purposes of these Articles, the A1 Tracker Shares, A2 Tracker Shares, A3 Tracker Shares, A4 Tracker Shares, A5 Tracker Shares, A6 Tracker Shares, A7 Tracker Shares, A8 Tracker Shares, A9 Tracker Shares (or any other class or sub-class of Shares in issue) shall each be referred as a separate Class of Shares or a Class.

5.3 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law.

5.4 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any A Tracker Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any A Tracker Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.5 The share capital may be increased or decreased one or several times by a resolution of the Shareholders requiring their unanimous consent, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company, by way of redemption and repurchase and cancellation shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 7.3; (ii) any increase in the issued share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

5.6 For the purpose of Article 12 of these Articles, all the Shares have identical voting and political rights. However, in the event of amendment of the rights attached to a specific Class of Shares, the resolutions of the Shareholders must, in order to be valid, fulfil the conditions as to quorum and majority laid down in article 12 of the Articles with respect to each Class of Shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Any Shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

6.3 When the Company is composed of a single Shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

6.4 When the Company is composed of several Shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

6.5 Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to Section 7 of these Articles, no Shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any Class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring Shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring Shareholder.

6.6 The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7 A register of Shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by any Shareholder upon request.

6.8 The Company may redeem its own Shares, subject to the provisions of Article 7 of these Articles, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.9 The Company may, in accordance with these Articles and the Law, increase its share capital by the creation of any new Class of Shares. To the extent that the Company at any time ceases to hold any shares in ADV and at such time no new further Classes of Shares have been created, the Company shall (and the Shareholders shall procure that the Company shall) convert all outstanding A Tracker Shares into ordinary Shares of the same class which shall rank equally in all respects.

Art. 7. Repurchase of Shares.

7.1 For the purposes of these Articles:

(i) ADV means ADV Marketing Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under Dutch law, having its statutory seat in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office address at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce under number 34220291;

(ii) A Tracker Shares Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) derived on the basis of the relevant Interim Accounts from (a) the shares of ADV held by the Company and (b) any and all shares held by the Company in subsidiaries not tracked by the Class B Tracker Shares, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) attributable to the A Tracker Shares and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the A Tracker Shares to be redeemed/cancelled (if relevant) but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) derived (as determined by the Board) from (a) the shares of ADV held by the Company and (b) any and all shares held by the Company in subsidiaries not tracked by the Class B Tracker Shares, and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting);

(iii) the Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the relevant Total Cancellation Amount to be applied to the relevant Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

(iv) Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date;

(v) Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares; and

(vi) Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts which shall be lower or equal to the entire A Tracker Shares Available Amount (in the event of a cancellation or repurchase of A Tracker Shares) at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such A Tracker Shares Available Amount (in the event of a cancellation or repurchase of A Tracker Shares).

7.2 The share capital of the Company may be reduced by way of redemption, repurchase and cancellation of any Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Board and approved by the General Meeting.

7.3 In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of A Tracker Shares, such repurchase and cancellation of A Tracker Shares shall be made in the following order:

- (i) A9 Tracker Shares;
- (ii) A8 Tracker Shares;
- (iii) A7 Tracker Shares;
- (iv) A6 Tracker Shares;
- (v) A5 Tracker Shares;
- (vi) A4 Tracker Shares;
- (vii) A3 Tracker Shares;
- (viii) A2 Tracker Shares; and
- (ix) A1 Tracker Shares.

7.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

7.5 The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders requiring their unanimous consent.

Art. 9. Board. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

9.1. Powers of the Board

9.1.1 All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

9.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2 Procedure

9.2.1 The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

9.2.2 Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

9.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.2.4 A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.2.5 The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or more several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

9.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference initiated from Luxembourg, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

9.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

9.3 Representation

9.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

9.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in these Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 11. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with these Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of Shareholders and Shareholders' written resolutions.

12.1 Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 12.1.(ii), resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty- five (25), resolutions of the Shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.

12.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the aggregate share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 13. Sole Shareholder. When the number of Shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole Shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the Shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole Shareholder or the sole Shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1 The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and Shareholders to the Company.

14.3 Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4 The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting;

14.5 The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 15. Auditors.

15.1 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The Shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2 If the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be Shareholders.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law (Legal Reserve). This allocation ceases to be required when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the aggregate share capital.

16.2 The holders of the A Tracker Shares shall exclusively have the benefit of the A Tracker Shares Available Amount. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 16.3 or Article 16.5, as the case may be, in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

16.3 The Shareholder(s) shall determine how the A Tracker Shares Available Amount will be disposed of (provided that the A Tracker Shares Available Amount shall only be distributable to the holders of A Tracker Shares) by allocating the whole or part thereof to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s). Each Share of any particular Class shall rank equally with each other Share of that particular Class in respect of distributions.

16.4 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions drawn from the A Tracker Shares Available Amount, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(i) first, the holders of A1 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point one per cent (0.10%) of the nominal value of the A1 Tracker Shares held by them, then;

(ii) the holders of A2 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point two per cent (0.20%) of the nominal value of the A2 Tracker Shares held by them, then;

(iii) the holders of A3 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point three per cent (0.30%) of the nominal value of the A3 Tracker Shares held by them, then;

(iv) the holders of A4 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.40%) of the nominal value of the A4 Tracker Shares held by them, then;

(v) the holders of A5 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.50%) of the nominal value of the A5 Tracker Shares held by them, then;

(vi) the holders of A6 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point six per cent (0.60%) of the nominal value of the A6 Tracker Shares held by them, the;

(vii) the holders of A7 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seven per cent (0.70%) of the nominal value of the A7 Tracker Shares held by them, then;

(viii) the holders of A8 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eight per cent (0.80%) of the nominal value of the A8 Tracker Shares held by them, and then;

(ix) the holders of A9 Tracker Shares shall be entitled to receive the remainder of any such dividend distribution.

16.5 Should the whole last outstanding Class of A Tracker Shares (by numerical order, e.g., initially the A10 Tracker Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 7 of these Articles at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of A Tracker Shares in the reverse numerical order (e.g., initially the A9 Tracker Shares).

16.6 Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. Such interim distribution shall be in accordance with Article 16.3 or Article 16.5, as the case may be.

16.7 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 16 hereof.

VII. General provisions

Art. 18. General provisions.

18.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to grant power and authority to any manager of the Company, each acting individually under his/her role signature to, amend the shareholder register and the books and records of the Company in order to take into account the aforementioned share capital decrease and amendment to the Articles, including but not limited to the registration of the Cancelled Shares in the shareholder register of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille seize, le premier jour d'avril,

par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de White Star S.à r.l. (l'Assemblée), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.927 (la Société).

La Société a été constituée le 19 décembre 2013 suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 382 du 11 février 2014.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2015 suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 801 du 17 mars 2016.

Ont comparu:

1. Elian Trustee (Jersey) Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) régie par les lois de Jersey, dont le siège social est établi au 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, immatriculée au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 33302, agissant en sa qualité de trustee de, au nom et pour le compte de The White Tiger Trust, un trust régi par les lois de Jersey (White Trust),

représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, de résidence professionnelle à L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. First Names Trust Company (Isle of Man) Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) régie par les lois de l'île de Man, dont le siège social est établi International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, île de Man, IM2 4RB immatriculée sous le numéro 8035C, agissant en sa qualité de trustee de, au nom et pour le compte de Kors Trust, un trust régi par les lois de l'Île de Man, dont le siège social est établi au International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Île de Man IM2 4RB (Kors Trust),

représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Kestrel Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée selon les lois de Malte, dont le siège social est établi au Level 1, LM Complex, Brewery Street, Mriehel Birkirkara BKR 3000, Malte et immatriculée sous le numéro C70216 (Kestrel),

représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. M. Korobeynikov KIRILL, citoyen russe, né à Yarega Village, Ukhty, Komri ASSR, URSS, le 22 février 1969 et dont l'adresse est située au aprt.19, 4-aya Tverskaya -Yamskaya, 24, Moscou, Russie (KK, et avec White Trust, Kors Trust et Kestrel, les Associés),

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

lesdites procurations, après signature ne varietur par le(s) mandataire(s) agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elles sont les Associés actuels de la Société;

II. Que la présente Assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée, peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, ci-dessous reproduits;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réaffectation, par vote de l'assemblée générale des associés et par vote des détenteurs des parts sociales traçantes de classe A et des détenteurs des parts sociales traçantes de classe B (votant dans chaque cas en tant que classe spécifique d'associés), d'un montant d'au moins EUR 21.000.000 mais de pas plus de EUR 24.000.000 (ce montant étant à déterminer par le Mandataire) du compte de prime d'émission lié aux parts sociales traçantes de classe B au compte de prime d'émission lié aux parts sociales traçantes de classe A;

3. Modification de l'article 7.1 (ii) des Statuts comme suit:

«(ii) Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) déterminé sur la base des Comptes Intérimaires concernés par (a) les parts sociales ADV détenues par la Société et (b) toutes autres parts sociales détenues par la Société dans des filiales n'étant pas tracées par les Parts Sociales Traçantes de Classe B, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour lever tout doute, la réserve de prime d'émission) attribuable aux Parts Sociales Traçantes A et (ii), le cas échéant, par le montant de la

diminution de capital social et de la diminution de réserve légale liée aux Parts Sociales Traçantes A à racheter/annuler (s'il y a lieu) mais diminué par (i) les pertes (y compris les pertes reportées) provenant (comme déterminé par le Conseil) (a) des parts sociales de ADV détenues par la Société et (b) toutes autres parts sociales détenues par la Société dans des filiales n'étant pas tracées par les Parts Sociales Traçantes de Classe B, et (ii) toutes les sommes à placer en réserve(s) en raison des exigences de la Loi ou des Statuts, dans chaque cas comme établi dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour lever tout doute, double comptage);»

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500) à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) par l'annulation des cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales traçantes de classe B et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de classe A10;

5. Modification subséquente des articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de refléter la réduction du capital social adoptée ci-dessus;

6. Modification subséquente et reformulation complète des Statuts (sans modification de la clause d'objet social) afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus;

7. Délégation de pouvoirs; et

8. Divers.

Ainsi, les Associés, agissant par leur mandataire, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, conformément à l'article 12.2(v) des Statuts car ils se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés, les détenteurs des parts sociales traçantes de classe A et les détenteurs des parts sociales traçantes de classe B (votant dans chaque cas en tant que classe spécifique d'associés) décident de réaffecter un montant de EUR 22.214.451,66 du compte de prime d'émission lié aux parts sociales traçantes de classe B au compte de prime d'émission lié aux parts sociales traçantes de classe A.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 7.1 (ii) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«(ii) Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) déterminé sur la base des Comptes Intérimaires concernés par (a) les parts sociales ADV détenues par la Société et (b) toutes autres parts sociales détenues par la Société dans des filiales n'étant pas tracées par les Parts Sociales Traçantes de Classe B, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour lever tout doute, la réserve de prime d'émission) attribuable aux Parts Sociales Traçantes A et (ii), le cas échéant, par le montant de la diminution de capital social et de la diminution de réserve légale liée aux Parts Sociales Traçantes A à racheter/annuler (s'il y a lieu) mais diminué par (i) les pertes (y compris les pertes reportées) provenant (comme déterminé par le Conseil) (a) des parts sociales de ADV détenues par la Société et (b) toutes autres parts sociales détenues par la Société dans des filiales n'étant pas tracées par les Parts Sociales Traçantes de Classe B, et (ii) toutes les sommes à placer en réserve(s) en raison des exigences de la Loi ou des Statuts, dans chaque cas comme établi dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour lever tout doute, double comptage);»

Quatrième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500) à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) par l'annulation des cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales traçantes de classe B (les Parts Sociales de Classe B Annulées) et de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de classe A10 (les Parts Sociales de Classe A Annulées, avec les Parts Sociales de Classe B Annulées, les Parts Sociales Annulées, et individuellement une Part Sociale Annulée).

Les Associés décident que la Société reste endettée, en proportion de leur participation respective, à leur égard pour un montant total de cinquante-six millions huit cent trois mille cinq cent quarante-trois euros quatre-vingt-treize cents (EUR 56.803.543,93), comprenant un remboursement de la valeur nominale par Part Sociale Annulée ainsi qu'une prime sur chaque Part Sociale Annulée.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts, qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-), divisé en cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales), réparties de la manière suivante:

- cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales traçantes de classe A (ensemble, les Parts Sociales Traçantes A), sous-divisées comme suit:

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A1, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A1);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A2, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A2);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A3, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A3);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A4, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A4);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A5, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A5);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A6, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A6);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A7, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A7);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A8, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A8); et

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A9, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A9).

5.2. Aux fins des présents Statuts, les Parts Sociales Traçantes A1, Parts Sociales Traçantes A2, Parts Sociales Traçantes A3, Parts Sociales Traçantes A4, Parts Sociales Traçantes A5, Parts Sociales Traçantes A6, Parts Sociales Traçantes A7, Parts Sociales Traçantes A8, Parts Sociales Traçantes A9, (ou tout autre classe ou sous-classe de Parts Sociales émises) seront désignées comme une Classe de Parts Sociales séparée ou comme une Classe.»

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier et reformuler complètement les Statuts, sans modification de la clause d'objet social, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

«

I. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "White Star S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés de la Société (les Associés), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-), divisé en par cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales), réparties de la manière suivante:

- cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales traçantes de classe A (ensemble, les Parts Sociales Traçantes A), sous-divisées comme suit:

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A1, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A1);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A2, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A2);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A3, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A3);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A4, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A4);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A5, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A5);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A6, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A6);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A7, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A7);

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A8, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A8); et

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A9, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A9).

5.2. Aux fins des présents Statuts, les Parts Sociales Traçantes A1, Parts Sociales Traçantes A2, Parts Sociales Traçantes A3, Parts Sociales Traçantes A4, Parts Sociales Traçantes A5, Parts Sociales Traçantes A6, Parts Sociales Traçantes A7, Parts Sociales Traçantes A8, Parts Sociales Traçantes A9 (ou tout autre classe ou sous-classe de Parts Sociales émises) seront désignées comme une Classe de Parts Sociales séparée ou comme une Classe.

5.3. Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales doivent être identiques à l'exception des dispositions prévues par les présents Statuts ou par la Loi.

5.4. En complément du capital émis, il pourra être établi un compte de prime d'émission dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale Traçante A en complément de sa valeur nominale sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé afin de procéder à des paiements pour toute Part Sociale Traçante A que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions à/aux (l') Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés requérant leur consentement unanime, à condition que (i) toute réduction dans le capital social émis de la Société, par voie de rachat et annulation sera permise uniquement conformément aux procédures de rachat et annulation de l'article 7.3 (ii) toute

augmentation du capital social émis (a) doit être fait proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales ainsi en circulation et (b) doit avoir pour conséquence que chaque Associé détienne une portion proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales ainsi en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit avoir pour conséquence que chaque Associé de la précédente Classe de Part Sociale non subdivisée détienne une portion proportionnelle de chaque nouvelle Classe De Parts Sociales subdivisée; et (iv) toute combinaison ou agrégation de Classe Parts Sociales doit avoir pour conséquence que chaque Associé de la précédente Classe de Parts Sociales détienne une portion proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales combinée.

5.6. Aux fins de l'article 12 des présents Statuts, toutes les Parts Sociales ont des droits de vote et des droits politiques identiques. Néanmoins, en cas de changement des droits attachés à une Classe de Parts Sociales, les résolutions des Associés doivent, afin d'être valides, remplir les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 12 des Statuts en relation avec chaque Classe de Parts Sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Tout Associé qui souscrit à ou acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émise et ainsi en circulation.

6.3 Lorsque la Société a un associé, sous réserve des limites prévues au présent article 6, l'Associé unique peut librement céder ses Parts Sociales.

6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, sous réserve des limites prévues au présent article 6, les Parts Sociales peuvent être cédées librement entre les Associés, néanmoins les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

6.5 Sous réserve du droit de la Société de racheter une Classe entière de ses propres Parts Sociales suivies de leur annulation immédiate conformément à la Section 7 des présent Statuts, aucun Associé ne pourra vendre ou autrement céder ses Parts Sociales de toute Classe à toute personne sans vendre ou autrement céder de manière concurrente à ladite personne l'intérêt proportionnel de l'Associé cédant dans toute autre Classe de Parts Sociales ainsi détenue par l'Associé cédant.

6.6 La cession de Parts Sociales doit être prouvée par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Ladite cession ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 190 de la Loi et de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.7 Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.8 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales, sous réserve des dispositions de l'article 7 des présents Statuts, à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.9. La Société peut, conformément aux présents Statuts et à la Loi, augmenter son capital social par la création de toute nouvelle Classe de Parts Sociales. Dans la mesure où la Société cesse à tout moment de détenir toute part sociale dans ADV et qu'à ce moment aucune nouvelle Classe de Parts Sociales supplémentaire n'a été créée, la Société devra (et les Associés devront s'assurer que la Société devra) convertir toutes Parts Sociales Traçantes A en circulation en Parts Sociales Ordinaires de la même classe qui devra avoir un rang identique en tous points.

Art. 7. Rachat de Parts Sociales.

7.1. Aux fins des présents Statuts:

(i) ADV signifie ADV Marketing Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, dont le siège social est établi à Amsterdam, Pays-Bas, et dont l'adresse du siège social est Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, immatriculé au registre du commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34220291;

(ii) Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) déterminé sur la base des Comptes Intérimaires concernés par (a) les parts sociales ADV détenues par la Société et (b) toutes autres parts sociales détenues par la Société dans des filiales n'étant pas tracées par les Parts Sociales Traçantes de Classe B, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour lever tout doute, la réserve de prime d'émission) attribuable aux Parts Sociales Traçantes A et (ii), le cas échéant, par le montant de la diminution de capital social et de la diminution de réserve légale liée aux Parts Sociales Traçantes A à racheter/annuler (s'il y a lieu) mais diminué par (i) les pertes (y compris les pertes reportées) provenant (comme déterminé par le Conseil) (a) des parts sociales de ADV détenues par la Société et (b) toutes autres parts sociales détenues par la Société dans des filiales n'étant pas tracées par les Parts Sociales Traçantes de Classe B, et (ii) toutes les sommes à placer en réserve(s) en raison des exigences de la Loi ou des Statuts, dans chaque cas comme établi dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour lever tout doute, double comptage);

(iii) Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la Classe de Part Sociale destinée à être rachetée et annulée par le nombre des Parts Sociales en circulation desdites Classes de Parts Sociales;

(iv) Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

(v) Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une Classe de Parts Sociales; et

(vi) Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés qui sera inférieur ou égal au Montant Disponible total des Parts Sociales Traçantes A (en cas d'annulation ou de rachat des Parts Sociales Traçantes A) lors de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée sauf décision contraire de l'Assemblée Générale telle que prévue par une modification des Statuts, sous réserve que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A (en cas d'annulation ou de rachat des Parts Sociales Traçantes A).

7.2 Le capital social peut être réduit par voie de rachat et annulation de toute Classe de Parts Sociales, en entier et non en partie, tel qu'il sera déterminé de temps à autre par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale.

7.3 En cas de tout rachat et annulation d'une Classe entière de Parts Sociales Traçantes A, ledit rachat et annulation de Parts Sociales Traçantes A sera effectué dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Traçantes A9;
- (ii) Parts Sociales Traçantes A8;
- (iii) Parts Sociales Traçantes A7;
- (iv) Parts Sociales Traçantes A6;
- (v) Parts Sociales Traçantes A5;
- (vi) Parts Sociales Traçantes A4;
- (vii) Parts Sociales Traçantes A3;
- (viii) Parts Sociales Traçantes A2; et
- (ix) Parts Sociales Traçantes A1.

7.4 En cas de réduction de capital social par voie de rachat et annulation d'une Classe de Parts Sociales entière (dans l'ordre indiqué ci-dessus), chaque Classe de Parts Sociales donne le droit aux détenteurs de celles-ci (en proportion de leur détention dans ladite Classe de Parts Sociales) à la portion du Montant Total d'Annulation déterminée par le Conseil et approuvée par l'Assemblée Générale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être rachetée, et les détenteurs de Parts Sociales de Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée qu'ils détiennent et qui est annulée.

7.5 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales tel que prévu dans les présentes et uniquement dans la mesure permise par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des Associés.

8.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés requérant leur consentement unanime.

Art. 9. Conseil. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

9.1 Pouvoirs du Conseil

9.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés aux Associé(s) par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents par le Conseil.

9.2 Procédure

9.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

9.2.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite à toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.2.4 Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition

que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence effectué depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.2.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3 Représentation

9.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

9.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les présents Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux présents Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des Associés et résolutions écrites des Associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 12.1. (ii), les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les Associés. Les Associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représentée.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social total.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles portent la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 13. Associé unique. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1):

(i) l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

- (ii) toute référence dans les Statuts aux Associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes Annuels - Affectation Des Bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des Associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

14.5 Si le nombre des Associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 15. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être Associés ou non.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social total.

16.2 Les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A auront le bénéfice exclusif du Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A. Les bénéfices que la Société décide de distribuer seront reversés tels que mentionnés aux articles 16.3 ou 16.5, le cas échéant, en toute année où l'Assemblée Générale décide de distribuer des dividendes.

16.3 Le(s) Associé(s) déterminent comment le Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A est octroyé (à la condition que le Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A ne soit uniquement reversé qu'aux détenteurs des Parts Sociales Traçantes A) en affectant tout ou partie à une réserve ou à une provision, en le transférant au prochain exercice social ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux Associés. Concernant les distributions, chaque Part Sociale d'une classe particulière sera traité de la même manière que les autres Parts Sociales de ladite classe.

16.4 Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes sur le Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A, le montant affecté à cet effet sera reversé dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A1 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule un pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A1 qu'ils détiennent; puis

(ii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A2 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule deux pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A2 qu'ils détiennent; puis

(iii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A3 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule trois pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A3 qu'ils détiennent; puis

(iv) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A4 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A4 qu'ils détiennent; puis

(v) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A5 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule cinq pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A5 qu'ils détiennent; puis

(vi) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A6 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule six pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A6 qu'ils détiennent; puis

(vii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A7 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule sept pour cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A7 qu'ils détiennent; puis

(viii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A8 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule huit pour cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A8 qu'ils détiennent; et enfin

(ix) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A9 recevront le solde restant de ladite distribution de dividendes.

16.5 Dans le cas où l'intégralité de la dernière classe en circulation des Parts Sociales Traçantes A (dans l'ordre numéraire, c'est à dire, en commençant par les Parts Sociales Traçantes A10) a été rachetée et annulée conformément à l'article 7 des présents Statuts au moment de la distribution, le solde restant de la distribution de dividendes sera alors affecté à la précédente classe des Parts Sociales Traçantes A en circulation dans l'ordre numéraire inversé (par exemple, en commençant par les Parts Sociales Traçantes A9).

16.6 Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et conformément aux dispositions précédentes, le Conseil peut verser des acomptes sur dividendes aux Actionnaires. Le Conseil fixe le montant ainsi que la date de paiement de cet acompte. Ladite distribution de dividende intérimaire sera effectuée conformément aux articles 16.3 et 16.5, le cas échéant.

16.7 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société, notamment les dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation est reversé aux Associés de manière à réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution définies pour les distributions de dividendes à l'article 16 des présentes.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales.

18.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.»

Septième résolution

Les Associés décident d'octroyer pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, afin de modifier le registre des associés, les livres et documents de la Société et ainsi de prendre en compte la réduction de capital social et la modification des statuts susmentionnées, y compris mais non limité à l'enregistrement des Parts Sociales Annulées dans ledit registre des associés de la Société.

Plus aucun autre point à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 avril 2016. Relation: GAC/2016/2682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016097981/1017.

(160067654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

C.F. Marazzi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 72.587.

Les comptes annuels au 31-12-2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103954/9.

(160076026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Costatavia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016104005/9.

(160076151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Dundeal (International) 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 174.675.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2016 que M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 4 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 19 S.à r.l.

Référence de publication: 2016104037/14.

(160075713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.029.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue en date du 18 avril 2016 a élu aux mandats d'Administrateurs de la Société les personnes suivantes:

- Monsieur Graham John Robeson, né le 14 juillet 1946 à Finchley (Royaume-Uni) et résidant professionnellement 35a, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Laurence Harris Rose, né le 26 mai 1944 à Lausanne (Suisse), et résidant professionnellement 35a, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Madame Venetia Lean, née le 25 septembre 1971 à Londres (Royaume-Uni) et résidant professionnellement 35a, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Harley Rowland, né le 29 février 1980 à Londres (Royaume-Uni) et résidant professionnellement 35a, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Peter John Rose, né 6 mars 1955 à Exeter (Royaume-Uni) et résidant professionnellement 35a, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les mandats des Administrateurs précités viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2016 et se tiendra en 2017 ou Jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 18 avril 2016 a confirmé la nomination par le Conseil d'administration de la Société de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises. Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl à la fonction de Réviseur d'Entreprises viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2016 et se tiendra en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2016107441/31.

(160080171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Dundeal (International) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 172.059.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2016 que M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 4 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2016104038/14.

(160075426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Munich Holdings II Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.893.947,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 171.633.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of April,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Munich Holdings II Corporation, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having

its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 28,893,947 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 171.633, (the “Company”).

There appeared:

- Munich Holdings Corporation, an exempted company being incorporated in accordance with the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KYI-9005, Cayman Islands (“Munich Holdings Corporation”);

- Onex Partners III GP LP, an exempted limited partnership duly formed in accordance with the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA (“Onex Partners III GP LP”);

- Onex Partners III International GP LP, an exempted limited partnership duly formed in accordance with the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walker Corporate Services Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KYI-9005, Cayman Islands (“Onex Partners III International GP LP”);

- Onex Partners III International LP, an exempted limited partnership duly formed in accordance with the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walker Corporate Services Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KYI-9005, Cayman Islands (“Onex Partners III International LP”);

- KM Management I GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Germany (“KM I”);

- KM Board I GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Straße 2, 80997 Munich, Germany (“KM Board I”);

- KM Board II GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Straße 2, 80997 Munich, Germany (“KM Board II”);

- Onex American Holdings II LLC, a limited liability company duly formed in accordance with the laws of the state of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA (“OAH II”); and

- KM Management II GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Germany (“KM II” and collectively with Munich Holdings Corporation, Onex Partners III GP LP, Onex Partners III International GP LP, Onex Partners III International LP, KM I, KM Board I, KM Board II and OAH II, the “Shareholders”),

here represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled *ne varietur* shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, through their attorney, request the notary to enact that:

(i)

- 131,802 class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”);
- 131,802 class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”);
- 131,802 class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”);
- 131,801 class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”);
- 131,802 class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”);
- 131,803 class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”);
- 7,025,784 class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”);
- 7,025,784 class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”);
- 7,025,784 class I preferred shares (the “Class I Preferred Shares”); and
- 7,025,783 class J preferred shares (the “Class J Preferred Shares”);

representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed; and

(ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of a liquidators committee;

4. Decision to grant the liquidators committee with the broadest possible powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorisation of the shareholders; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation, that is, to implement a plan of liquidation, as a result of which the Company will be in a state of liquidation. Specifically, this plan is intended to accomplish the complete liquidation and dissolution of the Company in accordance with Section 331 of the US Internal Revenue Code 1986, as amended, and the regulations thereunder.

Second resolution

It is resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

It is resolved to appoint a liquidators committee composed by:

- Mrs. Marjorie Allo, of 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Mr. Jonathan Mueller, of 17 Duke of York Street, London, SW1Y 6LB; and
- Mr. Sascha Groll, of 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Fourth resolution

It is resolved to grant the liquidators committee with the broadest possible powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorisation of the shareholders and under the joint signature of any two members of the liquidators committee, which will validly bind the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidators committee is dispensed from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de Munich Holdings II Corporation, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 28.893,947 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 171.633 (la «Société»).

Ont comparu:

- Munich Holdings Corporation, une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KYI-9005, Iles Caïmans ("Munich Holdings Corporation");

- Onex Partners III GP LP, une société en commandite de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis ("Onex Partners III GP LP");

- Onex Partners III International GP LP, une société en commandite de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walker Corporate Services Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans ("Onex Partners III International GP LP");

- Onex Partners III International LP, une société en commandite de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walker Corporate Services Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans ("Onex Partners III International LP");

- KM Management I GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne ("KM I"); et

- KM Management II GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne ("KM II");

- KM Board I GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne ("KM Board I");

- KM Board II GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne ("KM Board II");

- Onex American Holdings II LLC, une corporation (limited liability company) organisée en vertu des lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA ("OAH II" et collectivement avec Munich Holdings Corporation, Onex Partners III GP LP, Onex Partners III International GP LP, Onex Partners III International LP, KM I, KM II, KM Board I et KM Board II, les "Associés"),

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu de procurations.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, par l'intermédiaire de leur mandataire, prient le notaire d'acter que:

(i)

- 131.802 parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»);
- 131.802 parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»);
- 131.802 parts sociales ordinaires de classe C (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C»);
- 131.801 parts sociales ordinaires de classe D (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D»);
- 131.802 parts sociales ordinaires de classe E (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E»);
- 131.803 parts sociales ordinaires de classe F (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F»);
- 7.025.784 parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales préférentielles de Classe G»);
- 7.025.784 parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales préférentielles de Classe H»);
- 7.025.784 parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales préférentielles de Classe I»); et
- 7.025.783 parts sociales préférentielles de classe J (les «Parts Sociales préférentielles de Classe J»);

représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés; et

l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination du collège de liquidateurs de la Société;
4. Décision d'accorder au collège de liquidateurs les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable des associés; et
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer un collège de liquidateurs composé de:

- Mme. Marjorie Allo, ayant son adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- M. Jonathan Mueller, ayant son adresse professionnelle au 17 Duke of York Street, Londres, SW1Y 6LB; et
- M. Sascha Groll, ayant son adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accorder au collège de liquidateurs les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, et sans autorisation préalable spécifique des Associés, avec pouvoir de signature conjoint de deux membres du collège de liquidateurs, qui engagera valablement la Société, notamment emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le collège de liquidateurs est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 02 mai 2016. Relation: DAC/2016/6569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106961/202.

(160078727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.